



Commune mixte de Cornol

Route des Rangiers 5
2952 Cornol

Tél : 032/462.25.88

E-mail : info@cornol.ch
secretariat@cornol.ch

Procès-verbal de l'assemblée communale du jeudi 12 décembre 2024 à 20h15 à la salle paroissiale

Le président, M. Jean-Claude Girardin ouvre l'assemblée. Il salue les 26 ayants-droits. 2 employés communaux non domiciliés à Cornol sont également présents.

Cette assemblée a été convoquée règlementairement dans le Journal officiel de la « République et Canton du Jura » N°42, du jeudi 21 novembre 2024 ainsi que par le biais des informations communales. L'ordre du jour se déroulera tel que présenté. M. Maurice Riedo et M. Philippe Nicollier sont nommés scrutateurs.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 21 novembre 2024

- L'article N° 27 du règlement d'administration et d'organisation de la commune précise que le procès-verbal n'est plus lu lors de l'assemblée communale, mais il peut être consulté sur le site internet de la commune ainsi qu'à l'administration. Une citoyenne demande des compléments d'informations en lien avec ce procès-verbal. Les noms des membres du groupe de travail de la réfection de la place de jeux sont cités. Elle souhaite également savoir pourquoi l'entreprise Proxylon Sàrl, qui est basée hors du canton du Jura, a été sélectionnée pour ce projet. Mme Stéphanie Marquis explique qu'aucune entreprise au Jura ne propose ces prestations. A la demande de cette citoyenne, il est expliqué qu'une preuve de clause du besoin a été réalisée par Mme Sandra Nobs, en vue de l'agrandissement de l'école primaire.
- Aucune autre remarque n'étant formulée, le procès-verbal est accepté avec remerciements à son auteure pour sa rédaction.

2. Discuter et voter la modification du règlement relatif au statut du personnel communal et l'abrogation de « l'annexe I » dudit règlement

- La parole est cédée à M. Stéphane Bonvin. Après avoir posée la question d'entrée en matière, le point est présenté à l'assemblée.
- Contexte : à la suite de la réorganisation de l'administration communale, de la création de l'UAPE et de la dotation de la voirie – conciergerie, une augmentation des EPT pour les différents secteurs a été nécessaire. Le 16 novembre 2023, le répertoire des fonctions des communes jurassiennes ainsi que l'échelle salariale RCJU ont été adoptés.
- Besoins du conseil communal : améliorer la flexibilité des taux d'activité du personnel ; réduire les délais de réponse et de mise en œuvre.
Le conseil communal souhaite que l'assemblée communale lui donne les compétences pour la gestion des taux d'activité. En revanche, toute création d'un nouveau poste supérieur à 50% passerait par une votation en assemblée communale. La masse salariale serait en cas d'acceptation de modification du règlement, intégrée au budget annuel de fonctionnement.
- Modifications proposées :
 - Art. 4 ancienne teneur : l'engagement du personnel s'effectue par un contrat de droit administratif. Les conditions de rémunération sont arrêtées par le Conseil communal conformément à l'échelle cantonale des traitements et **à la classification des fonctions**, figurant en annexe du présent règlement.
 - Art. 4 nouvelle teneur : l'engagement du personnel s'effectue par un contrat de droit administratif. Les conditions de rémunération sont arrêtées par le Conseil communal conformément à l'échelle cantonale des traitements et **au répertoire des fonctions des communes jurassiennes (ci-après le répertoire de fonctions)**, figurant en annexe du présent règlement.
 - Art. 72 ancienne teneur : le traitement de base est déterminé pour un poste complet conformément à l'échelle des traitements ainsi qu'à la classification générale des fonctions. (cf. **annexe 1**).
 - Art. 72 nouvelle teneur : le traitement de base est déterminé pour un poste complet conformément à l'échelle des traitements ainsi qu'à la classification générale des fonctions. (cf. **le répertoire de fonctions**).



Commune mixte de Cornol

Route des Rangiers 5
2952 Cornol

Tél : 032/462.25.88

E-mail : info@cornol.ch
secretariat@cornol.ch

- Art. 73 ancienne teneur : le conseil communal fixe la classification des fonctions dans les diverses classes de traitement **dans l'annexe I (cf. annexe)**.
- Art 73 nouvelle teneur : le conseil communal fixe la classification des fonctions dans les diverses classes de traitement **du répertoire de fonctions (cf. le répertoire de fonctions)**.

Questions et remarques :

- Un citoyen demande si après modification du règlement, le conseil communal aura les compétences d'augmenter un poste allant jusqu'à 50%. C'est le cas pour autant que l'augmentation de salaire soit de la compétence du conseil communal sinon une votation dans le cadre du budget sera nécessaire. M. Stéphane Bonvin explique que la modification du règlement ne permettra pas la création d'un nouveau poste mais facilitera l'adaptation du pourcentage d'un employé, sans engendrer une votation en assemblée communale, pour autant que le budget ne soit pas impacté.
- Répertoire des fonctions : le répertoire des fonctions des communes jurassiennes qui remplacera l'annexe I est montré à l'assemblée. Il comporte deux types de fonctions : administratives / scientifiques et techniques. Le détail de chaque fonction ainsi que le profil recherché pour chaque poste y sont définis. Ce document est jalonné et l'on ne peut s'écarter de ce qui y est défini. M. Stéphane Bonvin précise que le renchérissement qui avait été adopté par l'assemblée communale en date du 16 novembre 2023 est acquis et ne sera pas supprimé.
- Les citoyens n'ayant plus de question, M. Jean-Claude Girardin procède à la votation à mains levées. La modification du règlement relatif au statut du personnel communal et l'abrogation de « l'annexe I » dudit règlement est accepté à l'unanimité.

3. Discuter et voter un crédit de CHF 55'000.00 pour le raccordement des eaux et des eaux usées de la nouvelle usine Tag Heuer, sous déductions de subventions et de la participation financière de l'usine Tag Heuer. Donner compétence au Conseil communal pour contracter un emprunt et le consolider.

- M. Stéphane Bonvin prend la parole et pose la question d'entrée en matière. Aucune objection n'étant émise, il présente ce point.
- Contexte : dans le cadre de la nouvelle construction de l'usine Tag Heuer qui a débuté sur la parcelle 5002 à la Zone artisanale du Pécal et en vue du projet d'extension de l'usine Prétat SA sur la parcelle 4984, l'extension des réseaux d'eau potable et des eaux usées est nécessaire. A noter que le permis de construire de Prétat SA n'a pas encore été déposé.
- La commune a la responsabilité de mettre à disposition le réseau d'eau pour les habitants et entreprises du village. Le plan de raccordement actuel est montré et expliqué aux citoyens. A ce jour, les conduites communales passent sur le chemin d'accès situé entre les usines Prétat SA et Tag Heuer et s'arrêtent au SUD de la parcelle 4983. Il y a donc la nécessité de les prolonger d'environ 60 mètres, pour permettre le raccordement de la ou les future-s usine-s. Ces travaux de viabilisation sont du ressort de la commune mais le raccordement partant de la route jusqu'à la future usine Tag Heuer sera à la charge du requérant. Les tuyaux seront situés sur le côté droit de la route pour éviter de devoir creuser au milieu du chemin d'accès.
- Les citoyens n'ayant pas de question, M. Jean-Claude Girardin déclare ce point accepté à l'unanimité sans votation, conformément à l'article 23 alinéa 3 du règlement d'organisation et d'administration de la commune mixte de Cornol.



Commune mixte de Cornol

Route des Rangiers 5
2952 Cornol

Tél : 032/462.25.88

E-mail : info@cornol.ch
secretariat@cornol.ch

4. Discuter et voter un crédit de CHF 30'000.00 pour le réaménagement du bureau communal. Donner compétence au Conseil communal pour contracter un emprunt et le consolider.

La parole est cédée à M. Stéphane Bonvin. Après acceptation de l'entrée en matière par l'assemblée, le point est présenté.

- Contexte : le départ à la retraite anticipée de M. Gilles Villard a induit une réflexion du conseil communal. Un mandat d'audit a été attribué à BDO, afin de démontrer que le nombre d'EPT au sein de l'administration communale était insuffisant. L'engagement d'employés supplémentaires a donc été effectué. Actuellement 4 personnes travaillent au secrétariat communal à divers taux. L'engagement d'un-e apprenti-e est envisagé dans le futur. La présence simultanée de quatre collaboratrices au sein du bureau pose quelques problèmes. Une évaluation sur plusieurs jours, a été effectuée par le centre d'ergothérapie du Canton du Jura au sein du bureau communal ainsi qu'à la voirie.

Problèmes relevés :

- Bruits de fond permanent important ;
- Mauvaise acoustique des locaux ;
- Mauvaise ergonomie des locaux ;
- Mauvaise ergonomie des bureaux et des chaises ;
- Température de la pièce inadéquate ;
- Mauvaise luminosité des locaux (éclairage insuffisant + reflets dans les écrans) ;
- Problèmes de confidentialité ;

Il était donc nécessaire d'intervenir dans le but d'améliorer les conditions de travail, de réduire le volume de papier et de garantir la confidentialité au sein des locaux. Des adaptations ont été effectuées à savoir :

- Changement d'une partie des luminaires ;
- Réglage du chauffage et contrôle du taux d'humidité ;
- Tri des documents, rangement, numérisation et archivage en cours de traitement par les employées de l'administration, qui sont remerciées. Les archives cantonales ont été approchées afin d'obtenir des solutions pour poursuivre ce travail.

Adaptations prévues :

- Améliorer l'acoustique et modifier la disposition des bureaux pour permettre de travailler assis ou debout. Réaménager le bureau pour améliorer la confidentialité.
- Un plan du futur aménagement est présenté aux citoyens. Celui-ci comprend la séparation des bureaux du secteur administratif et comptable aux opposés de la pièce. Le compactus sur roulettes sera supprimé pour permettre un gain d'espace.

Questions et remarques :

- Il est demandé si les archives communales ont été détruites. Ce n'est pas le cas. Elles sont conservées dans une salle annexe au bureau communal, située au rez-de-chaussée du bâtiment. Les documents qui ont été jetés sont principalement des courriers administratifs qui avaient été édités en plusieurs exemplaires à l'époque. Cet ayant-droit relève que les archivistes de la RCJU pourraient apporter leur aide et qu'il serait également possible de mandater des citoyens pour trier les archives communales. M. Stéphane Bonvin répond qu'il s'agit effectivement d'un travail qui pourrait être envisagé par la suite. Ce citoyen insiste sur le fait qu'il est important de conserver les documents propres à l'histoire de la commune. Le conseil communal en tiendra compte.



Commune mixte de Cornol

Route des Rangiers 5
2952 Cornol

Tél : 032/462.25.88

E-mail : info@cornol.ch
secretariat@cornol.ch

- Un citoyen demande comment est géré le stockage des données informatiques de la commune. Celles-ci sont stockées sur un serveur situé hors canton et géré par nos fournisseurs informatiques (Data Consulting).

Les citoyens n'ayant plus de question, M. Jean-Claude Girardin procède à la votation à mains levées. Le crédit de CHF 30'000.00 destiné au réaménagement du bureau communal est accepté à l'unanimité.

5. **Discuter et voter un crédit de CHF 36'000.00 pour le remplacement de fenêtres du bâtiment communal. Donner compétence au Conseil communal pour contracter un emprunt et le consolider.**

- M. Jésus Moreno prend la parole. Après avoir posé la question d'entrée en matière, le point est présenté.
- Constat : à l'exception de la pose d'une couche de protection il y a 10 ou 15 ans, les fenêtres du bâtiment communal n'ont pas subi d'amélioration depuis leurs poses. Des problèmes de courants d'air sont ressentis par les locataires du fait de l'inefficacité des joints. A noter également que de nombreuses poignées coïncent. Le menuisier mandaté pour l'estimation des coûts a confirmé qu'il n'y avait pas de possibilité d'amélioration et que le remplacement était nécessaire. Le prix d'une fenêtre est estimé à CHF 2'000.00. Le conseil communal souhaite procéder au remplacement des fenêtres situées sur la façade ouest du bâtiment (côté église). Les fenêtres actuelles sont en bois. Un revêtement métallique avait été posé par la suite. Il est rappelé que les fenêtres ont été posées dans les années 90, lors de la construction du bâtiment. Si le crédit est accepté, des fenêtres triple vitrage en bois-métal seront choisies pour une meilleure isolation. Une mise en soumission auprès de plusieurs entreprises sera effectuée.

Questions et remarques :

- Une citoyenne demande s'il ne serait pas judicieux de changer toutes les fenêtres du bâtiment en une seule fois afin d'éviter de devoir à nouveau voter un crédit d'ici quelques années. Il est répondu qu'actuellement, seule la façade ouest nécessite une intervention. Le conseil communal a jugé indispensable de voter urgemment ce crédit pour intervenir sur la façade la plus touchée, pour le bien-être des locataires. Le menuisier a confirmé qu'aucune intervention n'était nécessaire pour le moment sur les autres façades.
- Il est demandé si la capacité d'endettement de la commune est respectée avec la votation des trois crédits proposés ce soir en assemblée. Il est répondu que le compte courant « locations » permettra de financer les travaux relatifs au remplacement des fenêtres.

Les citoyens n'ayant plus de question, le président des assemblées procède au vote à mains levées. Le crédit de CHF 36'000.00 relatif au remplacement de fenêtres du bâtiment communal est accepté avec une abstention.

6. **a) Discuter et voter le budget 2025**

b) Fixer la quotité d'impôts ainsi que les taxes communales 2025

Après avoir posé la question d'entrée en matière, M. Jésus Moreno, présente ce point.

- Budget 2025 : le budget a été mis à disposition des citoyens sur le site internet ainsi qu'à l'administration communale. La présentation de ce soir a été réalisée sur la base du rapport, préparé par la nouvelle caissière communale, Mme Stéphanie Biolchi.
- Comparatif : un tableau récapitulatif mentionnant les budgets 2025 et 2024 ainsi que les comptes 2023 est présenté. M. Jésus Moreno relève les points suivants :



Commune mixte de Cornol

Route des Rangiers 5
2952 Cornol

Tél : 032/462.25.88

E-mail : info@cornol.ch
secretariat@cornol.ch

0. Administration générale : adaptation du taux de travail de Mme Stéphanie Biolchi de 60% à 50% et augmentation du taux d'occupation de Mme Nathalie Girardin de 25 à 30% à compter du 1^{er} janvier 2025.

1. Ordre / sécurité / défense : remboursement d'un solde dû au SIS Monterri de CHF 23'132.37, à raison d'environ CHF 8'000.00 par année sur trois ans.

2. Formation : augmentation de CHF 27'528.00 de participation aux traitements des enseignants par rapport à 2024. Augmentation de la contribution à l'école secondaire de CHF 15'900.00. Participation aux traitements des enseignants de l'école secondaire plus élevée de CHF 13'320.00. Augmentation de CHF 24'607.00 pour la participation aux institutions spécialisées.

5. Prévoyance sociale : augmentation de notre participation au financement des prestations complémentaires de CHF 11'952.00. Dorénavant, toutes les charges et tous les produits effectifs en lien avec la prévoyance sociale doivent être comptabilisés dans les rubriques comptables de l'année où elles ont été générées. Le Canton procède de la même façon. La part communale pour l'année en cours doit être estimée selon les prévisions cantonales. Pour 2025, augmentation de CHF 43'711.00 pour le traitement du personnel de l'UAPE du fait de l'augmentation des EPT. Montant budgétaire en faveur des bénéficiaires de l'aide sociale plus important de CHF 20'000.00 par rapport à 2024.

6. Trafic – Transports : un cours sur le bûcheronnage est prévu pour les agents d'exploitation. Le budget 2025 relatif au matériel de signalisation et de marquage des routes sera CHF 19'035.00 plus élevé qu'en 2024. Les frais de véhicules seront moins importants de CHF 10'500.00 en 2025 selon les prévisions.

7. Protection environnement / Aménagement du territoire : excédent de produits de CHF 135'415.70 budgété en 2025.

8. Economie publique : frais pour la création d'un parcours didactique d'un montant de CHF 5'000.00 prévu au budget 2025.

9. Finances – impôts : montant de la péréquation financière pour 2025 → **CHF 214'577.00.**

Déficit 2025 annoncé : **CHF 145'544.70.**

Questions / remarques :

Une citoyenne relève que le total des charges des comptes 2023 apparaît à CHF 2'981'002.33 sur le récapitulatif du budget 2025 alors qu'il mentionnait un montant de CHF 3'050'835.58 lors de la présentation des comptes 2023. La caissière en prend note et une réponse lui sera adressée à ce sujet.

- Prévisions 2025 : le compte global est estimé à CHF 1'459.20. Ce résultat découle de la différence entre les financements spéciaux estimés à CHF 147'003.90 et le compte général budgété à - CHF 145'544.70. Aucun prélèvement sur la réserve de politique budgétaire n'est prévu. Celle-ci s'élève à CHF 280'000.00.
- Vue d'ensemble 2025 :

V u e d ' e n s e m b l e

Comptes	Libellés	Budget 2025	Budget 2024	Comptes 2023
90	Clôture du compte de résultats	1 459.20	-126 959.80	52 413.52
900	Compte général	-145 544.70	-200 214.50	69 833.29
901	Clôture des financements spéciaux	147 003.90	73 254.70	-17 419.77
400	Impôts directs, personnes physiques	2 385 500.00	2 218 270.00	2 439 407.38
401	Impôts directs, personnes morales	153 000.00	130 500.00	139 296.12
4021	Impôts fonciers	211 500.00	207 350.00	201 961.00



Commune mixte de Cornol

Route des Rangiers 5
2952 Cornol

Tél : 032/462.25.88

E-mail : info@cornol.ch
secretariat@cornol.ch

Impôts personnes physiques (PPH) : Une augmentation des impôts des PPH de CHF 80'000.00 est attendue. Une diminution des impôts sur la fortune des PPH de CHF 7'000.00 est prévue. Une augmentation des impôts à la source des frontaliers de CHF 57'380.00 est estimée.

Impôts personnes morales (PM) : selon les prévisions budgétaires du bureau des PM, un montant de CHF 19'000.00 est prévu pour des impôts sur le bénéfice des PM. La taxe foncière de CHF 75'000.00 versée annuellement par Tag Heuer sera perçue pour la 3^{ème} année consécutive.

- Financements spéciaux : pour rappel, les financements spéciaux doivent s'autofinancer selon la loi.
Approvisionnement en eau 710 : résultat prévu : **excédent de produit de CHF 21'269.50**. L'amortissement pour la dette sur l'assainissement du secteur St-Gilles / Veye Môtie a été planifié pour 2025 et s'élèvera à CHF 7'540.00. Une diminution de l'attribution au maintien de la valeur de CHF 9'674.00 est annoncée. Aucune modification des taxes sur l'approvisionnement en eau prévue en 2025.
Assainissement des eaux 720 : résultat prévu : **excédent de produit de CHF 113'321.00**. On note une augmentation de CHF 130'000.00 de la taxe sur le raccordement unique des eaux usées. Celle-ci découle de la facturation de la future usine Tag Heuer mais il s'agit d'un produit extraordinaire. Le tarif qui sera appliqué pour la construction de l'usine n'a pas encore été défini. Pas de modification du montant des taxes d'assainissement des eaux prévue en 2025.
Déchets 730 : résultat prévu : **excédent de produit de CHF 2'819.20**. Aucune modification des taxes sur la gestion des déchets prévue pour 2025. Les tarifs appliqués aux garderies/centres de jour ainsi qu'aux résidences sociales/chambres d'hôtes ont été fixés selon le nombre d'employés.
Taxes : pompiers, immobilière, cadastrale, sur la gestion des eaux de surface, des chiens, d'entretien des ouvrages collectifs du remaniement et contrat Polaris : aucune modification prévue pour 2025.
Quotité d'impôt 2025 : conservée à 2.05.
Correction des eaux de surface 741 : résultat prévu : **excédent de produit de CHF 17'414.00**.
Forêt 820 : résultat prévu : **excédent de charges de CHF 7'868.80**. La diminution des recettes est liée à la baisse des ventes de bois pour 2025.
Chauffage à copeaux de bois 873 : résultat prévu : **excédent de produit de CHF 49.00**.
- Compte de résultat : une diminution des charges 85'629.35 et une augmentation des recettes de 44'589.65 sont annoncées par rapport au budget 2024.

COMPTES DE RÉSULTAT						
CHARGES	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30 Charges du personnel	817'156.50	-	754'776.00	-	572'261.65	-
31 Charges de biens et services et autres ch.	961'035.00	-	905'323.65	-	988'121.30	-
33 Amortissements du patrimoine administratif	279'808.00	-	256'942.00	-	254'126.00	-
34 Charges financières	168'720.00	-	170'707.00	-	153'944.44	-
35 Attributions aux financements spéciaux	122'302.00	-	132'082.00	-	162'563.90	-
36 Charges de transfert	2'438'373.50	-	2'653'193.70	-	2'661'124.91	-
37 Subventions redistribuées	-	-	-	-	-	-
38 Charges extraordinaires	-	-	-	-	-	-
3 Total des charges	4'787'395.00	-	4'873'024.35	-	4'792'142.20	-
REVENUS	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
40 Revenus fiscaux	-	2'854'500.00	-	2'655'420.00	-	2'926'452.00
41 Revenus régaliens et de concessions	-	30'000.00	-	30'000.00	-	58'558.80
42 Taxes	-	1'094'115.00	-	953'181.00	-	879'884.68
43 Revenus divers	-	-	-	-	-	-
44 Revenus financiers	-	221'318.00	-	225'829.00	-	189'508.43
45 Prélèvements sur les financements spéc.	-	25'200.00	-	26'022.00	-	41'223.30
46 Revenus de transfert	-	563'721.20	-	853'812.55	-	748'928.51
47 Subventions à redistribuer	-	-	-	-	-	-
48 Revenus extraordinaires	-	-	-	-	-	-
4 Total des produits	-	4'788'854.20	-	4'744'264.55	-	4'844'555.72
CLÔTURE	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
90 Clôture du compte de résultats	9'328.00	7'868.80	-121'159.80	5'800.00	97'095.27	44'681.75
9 Comptes de clôture	9'328.00	7'868.80	-121'159.80	5'800.00	97'095.27	44'681.75



Commune mixte de Cornol

Route des Rangiers 5
2952 Cornol

Tél : 032/462.25.88

E-mail : info@cornol.ch
secretariat@cornol.ch

▪ Dettes :

		31.12.2023	31.12.2024	Rembt annuel	Taux
20630.01	Prêt Raiffeisen	98'425.00	96'325.00	2'100.00	1.00
20630.02	Prêt Raiffeisen	693'000.00	675'000.00	18'000.00	1.00
20630.03	Prêt Raiffeisen	551'250.00	526'250.00	25'000.00	2.00
20630.04	Prêt Valiant	949'000.00	923'000.00	26'000.00	0.98
20630.05	Prêt Valiant	949'000.00	923'000.00	26'000.00	1.19
20630.06	Prêt Valiant	949'000.00	923'000.00	26'000.00	1.49
20630.07	Prêt Raiffeisen	1'000'000.00	1'000'000.00	0.00	1.00
20630.08	Prêt Raiffeisen	214'000.00	170'000.00	44'000.00	1.30
20630.09	Prêt Raiffeisen	775'500.00	749'500.00	26'000.00	1.05
20630.10	Prêt Raiffeisen	898'500.00	872'500.00	26'000.00	1.20
20630.11	Prêt Raiffeisen	1'244'375.00	1'233'250.00	11'125.00	1.00
20630.12	Prêt Raiffeisen	410'700.00	410'700.00	0.00	1.00
20630.13	Prêt Raiffeisen	206'800.00	198'000.00	8'800.00	0.85
20630.14	Prêt Raiffeisen	50'000.00	50'000.00	0.00	1.30
20630.15	Prêt Raiffeisen	78'750.00	76'650.00	2'100.00	1.00
20630.16	Prêt Raiffeisen	44'250.00	41'730.00	2'520.00	1.30
		9'112'550.00	8'868'905.00	243'645.00	1.17

A noter que le taux moyen de 1.17 correspond à une moyenne globale indicative.

▪ Questions / remarques :

- Il est relevé que l'un des prêts est bloqué à 2% ce qui est relativement élevé. Celui-ci sera renégocié lorsqu'il arrivera à échéance. Des offres comparatives sont demandées à plusieurs banques. Les taux actuels sont très bons. Ils avaient atteint 8% il y a quelques années. Il ne faut pas oublier que nous dépendons de la conjoncture pour la négociation des taux.
- Un ayant-droit souhaite savoir comment se profilent les comptes 2024. La situation actuelle n'annonce en principe pas de dépassement budgétaire mais toutes les factures 2024 ne nous sont pas encore parvenues.

- Synthèse : Excédent de produits comptes 2023 : **CHF 69'833.29**
Excédent de charges budget 2024 : **CHF 200'214.50**
Excédent de charges budget 2025 : **CHF 145'544.70**

Mme Stéphanie Biolchi, caissière communale, est remerciée par M. Jésus Moreno pour son excellent travail.

Les citoyens n'ayant plus de question, le Président des assemblées procède au vote à mains levées. Le budget de fonctionnement, la quotité d'impôts ainsi que les taxes 2025 sont acceptés avec une abstention.

7. Divers

La parole est cédée à Monsieur le maire, Gilles Villard.

« Bonsoir à toutes et à tous.

Passé / Présent / Futur : Je m'explique. En effet, en résumé si la première année de législature en 2023 pourrait être considérée comme une année d'apprentissage des dossiers en cours et de transition entre les anciens et les nouveaux membres du conseil communal, l'année 2024 aura été l'année de réflexion et de propositions pour, espérons-le, arriver enfin en 2025 à une année de concrétisation et de réalisation.



Commune mixte de Cornol

Route des Rangiers 5
2952 Cornol

Tél : 032/462.25.88

E-mail : info@cornol.ch
secretariat@cornol.ch

Je ne reviendrai donc pas ce soir sur le passé, mais plutôt sur le présent et surtout sur l'avenir de notre commune.

Il fait bon vivre à Cornol puisque notre village est en bonne santé et a reçu une 3^{ème} étoile, soit le maximum, dans le cadre du label commune en santé, ce qui est très réjouissant, du fait que ces distinctions sont obtenues en fonction de critères dans 6 domaines d'actions qui sont : la politique communale, l'offre de loisirs, la famille et la solidarité, l'école, la santé au travail, l'espace public et les infrastructures. Seules 9 communes jurassiennes ont reçu à ce jour ce label et Cornol en faisait déjà partie dans la première volée en 2016 avec 2 étoiles.

Tout cela est possible grâce à l'investissement de nos sociétés du village, des groupes de travail divers, ainsi que des employés de l'administration et de la voirie sur qui on peut compter et bien entendu sur la participation des villageois aux différentes manifestations organisées durant l'année, dans notre beau village.

On peut donner des exemples comme la plantation des fleurs, l'organisation de carnaval, la fête du village, Cornol Bouge, le calendrier de l'Avent, le concours des maisons et jardins fleuris, la distinction aux mérites sportifs, culturels et scientifiques ou autres, les concerts, la marche de St-Martin, la soirée choucroute, Halloween, la venue de St-Nicolas, etc.

Tout cela fait parler de Cornol et c'est tant mieux. Alors simplement merci à tous ces différents acteurs qui animent tout au long de l'année notre localité.

Durant l'année 2024, le conseil communal a nommé Mme Nathalie Girard au poste d'aide concierge à l'école primaire. Il a nommé également Mme Joséphine Varrin en tant qu'assistante socio-éducative à l'UAPE, ainsi que Mme Stéphanie Biolchi en tant que caissière et teneur des registres d'impôts en remplacement de Mme Laure Dargier.

Comme vous avez pu le constater, une cure de jouvence a été effectuée à la cabane forestière très prisée par la population et connue loin à la ronde. Par contre, ce qui est regrettable, ce sont malheureusement les dégâts occasionnés par des personnes qui ne louent pas la cabane, malgré une surveillance bien présente.

L'année 2024 a été intéressante pour l'économie dans notre commune. En effet, la société TAG HEUER SA a obtenu son permis de bâtir pour la construction d'une nouvelle usine, ce qui augure de bonnes perspectives pour l'avenir.

A noter que le conseil communal est actuellement en tractation avec les dirigeants de cette entreprise, afin de garantir une pérennité et éviter une nouvelle friche industrielle par rapport à l'usine actuelle. D'autre part, le dernier recours concernant le remblayage de l'ancien site Cortech SA Derrière Velle a été enfin levé après de longues procédures. La commune pourra donc remblayer cette verrue et ainsi sécuriser les lieux, en attendant la dépollution qui est du ressort du canton, de la Confédération ainsi que de l'ancien propriétaire.

Toujours au niveau de l'économie, nous vous informons que des discussions ont eu lieu avec le nouveau directeur de l'entreprise Prétat SA et que l'agrandissement de l'usine est toujours d'actualité. Les négociations reprendront donc en début de l'année prochaine avec les personnes concernées afin de prendre ensuite position concernant l'agrandissement de la zone d'activité du Pécal (MAL) qui sera finalement du ressort de l'assemblée communale.

Plusieurs dossiers sont à l'étude comme par exemple, celui du droit de superficie du domaine de Derrière Monterri. En effet, une réflexion sera menée avec la fondation interjurassienne et l'exploitant pour définir l'avenir.

Nous aurons donc l'occasion de vous soumettre des propositions d'un nouveau contrat dans le courant de l'année 2025.



Commune mixte de Cornol

Route des Rangiers 5
2952 Cornol

Tél : 032/462.25.88

E-mail : info@cornol.ch
secretariat@cornol.ch

La commune connaît en essor démographique depuis plusieurs années. On constate que cela continue et c'est très réjouissant. Nous atteignons à ce jour une population de 1080 habitants.

Qui dit augmentation de la population dit également famille et qui dit famille dit enfants et bien entendu avenir pour notre commune.

C'est d'ailleurs dans ce contexte que deux projets ont été présentés et acceptés lors de l'assemblée communale du mois de novembre passé. Tout d'abord, la votation du crédit de la réfection de la place de jeux pour une somme de CHF 225'000.--, sous réserve de subventions et de dons. Cette dernière subira une cure de jouvence et correspondra aux nouvelles normes en vigueur au niveau du BPA notamment. Le montant est effectivement important, mais le conseil communal recherchera des fonds afin de diminuer cette somme.

Ne vous en faites pas, vous pourrez également amener votre pierre à l'édifice en effectuant un versement en faveur de ces nouveaux ouvrages lorsque la commune lancera la campagne de récolte des dons si vous le souhaitez.

Le deuxième crédit voté correspond à l'étude d'un avant-projet pour l'agrandissement de l'école primaire d'un montant de CHF 160'000.--. En effet, depuis plusieurs années, l'école dont l'effectif des élèves ne fait qu'augmenter, est en manque de locaux pour que l'enseignement puisse se faire dans les meilleures conditions et selon les règles et directives en vigueur.

Nous devons donc faire le pas et nous nous réjouissons donc de pouvoir offrir aux enfants en âge de scolarité ainsi qu'au corps enseignant des locaux adéquats. Cela a effectivement un prix, mais l'école a pratiquement 60 ans et les méthodes d'enseignement ont changé. Il n'y a plus de comparaison à établir entre avant et maintenant.

Le bureau Sironi avec les ingénieurs désignés prépareront donc un avant-projet détaillé et chiffré et dont le montant sera soumis lors d'une assemblée communale l'année prochaine afin de pouvoir débiter très rapidement les travaux si la population accepte le crédit d'investissement, ce que nous souhaitons également.

Restons dans le domaine de l'enfance, l'UAPE fonctionne à plein régime. Une demande pour augmenter les places est à l'étude. Il en est de même pour la création d'une crèche, mais les démarches sont longues et il faut savoir que les critères sont aussi très restrictifs.

Depuis le début de la législature, nous avons travaillé énormément sur le dossier de la révision du plan de zones. Il faut savoir que plusieurs modifications ont été demandées par le canton suite à de nouvelles normes fédérales. Le conseil communal a essayé de trouver des solutions également aux nombreuses demandes des propriétaires et des sociétés locales, mais on sait déjà que l'on ne pourra pas satisfaire l'ensemble des requêtes ou qu'elles ne seront peut-être pas admises par le canton, voire par la confédération. Je vous rappelle que la commune devait trouver 6 ha à sortir de la zone à bâtir et que l'intérêt public devra l'emporter sur l'intérêt privé. Le dossier est actuellement en examen préalable pour une xème fois au service du développement territorial et nous devrions obtenir le feu vert pour un dépôt public au début de l'année prochaine. Chaque personne concernée pourra donc en prendre connaissance à ce moment-là et faire part de ses remarques et oppositions. Ensuite, il y aura des séances de conciliation et c'est l'assemblée communale qui décidera si elle accepte ou refuse le plan d'aménagement, ses annexes et le règlement sur les constructions. Les éventuelles oppositions restantes seront traitées par le service du développement territorial qui approuvera ou non finalement le dossier, sous réserve d'acceptation de la Confédération. Il faut savoir aussi que le montant de l'étude voté au début sera dépassé et variera encore également en fonction des oppositions par la suite. Il y aura donc du pain sur la planche pour ce dossier pour l'année prochaine.



Commune mixte de Cornol

Route des Rangiers 5
2952 Cornol

Tél : 032/462.25.88

E-mail : info@cornol.ch
secretariat@cornol.ch

Le dossier de la réfection et revitalisation de la rivière Cornoline Bas du Village est liée à l'initiative communale déposée l'année passée contre le projet. Si cette dernière est en partie recevable par rapport au règlement sur les eaux de surface, elle ne l'est pas sur le crédit voté.

Durant ce temps, le projet a été revu avec le bureau d'ingénieurs mandaté et le service cantonal de l'ENV, ainsi qu'avec l'ensemble des riverains concernés avec lesquels une convention a été signée pour la plupart. Après avoir tenu compte, dans la mesure du possible, des souhaits formulés dans l'initiative, un dépôt public a eu lieu. Des séances de conciliation ont été organisées et la plupart des oppositions ont été levées. Il reste 2 cas en suspens et une opposition qui est maintenue. Le dossier du plan spécial de la Cornoline sera donc présenté à l'assemblée pour approbation l'année prochaine en deux temps, soit le traitement de l'initiative pour modifier le règlement sur les eaux de surface, à moins que cette dernière ne soit retirée entretemps et ensuite l'approbation du plan spécial. Ces travaux permettraient d'être en conformité avec le plan cantonal sur les crues et dureraient une année environ.

Le montant a déjà été approuvé en assemblée communale en 2021. Le financement des intérêts et amortissement est garanti par la taxe sur les eaux de surface.

En ce qui concerne les finances de la commune, le budget est certes déficitaire, mais n'est pas considéré comme catastrophique. En effet, il est toujours difficile de prévoir un budget précis par manque de chiffres et d'éléments au moment où il est établi. Les grandes variations se font sentir soit à la hausse soit à la baisse au niveau de la fiscalité en fonction de l'avancement des taxations par le canton. C'est donc surtout sur le résultat des comptes qu'il faut se baser et nous avons eu de bonnes surprises en 2023 avec un petit bénéfice alors que le budget prévoyait un déficit. Nous espérons qu'il en sera de même pour 2024 et 2025. Inutile de vous préciser que le conseil communal reste vigilant et attentif aux dépenses tout au long de l'année.

Mis à part cela, le conseil communal travaillera sur la révision ou l'élaboration de plusieurs règlements et l'assemblée communale devra se prononcer sur ceux-ci. Il s'agit notamment des règlements sur les émoluments communaux, sur l'électricité, sur les inhumations, sur la police locale, y compris place de jeux, sur l'octroi des baux communaux. L'assemblée devra aussi prendre position sur la participation à une société d'investissement dans le domaine de l'énergie et la réfection des vestiaires de l'abri PC.

Voilà, je pourrais continuer encore un bon moment, mais je vais m'arrêter là car le principal a été dit. Je terminerai mes propos en remerciant les membres du conseil communal pour leur travail durant cette année et plus particulièrement M. Jésus Moreno qui m'a remplacé quelques fois par rapport à mes problèmes de santé. J'y associe bien entendu l'ensemble du personnel communal sur lequel nous pouvons toujours compter. J'en profite également pour remercier l'ensemble des citoyens pour leur collaboration et leur compréhension. Ce n'est pas toujours évident lorsque l'on doit traiter des dossiers de pouvoir satisfaire tout le monde car nous devons tenir compte de la législation en vigueur et il y a forcément des déçus mais tout le monde sait que ce n'est pas en politique que l'on se fait ses meilleurs amis. Je reste bien entendu à votre entière disposition pour de plus amples renseignements et vous rappelle que la boîte à idées est toujours d'actualité.

Je souhaite à chacune et chacun de belles fêtes de fin d'année et mes meilleurs vœux pour l'année 2025.

La commune a le plaisir de vous offrir le verre de l'amitié au terme de cette assemblée. Merci de votre attention ».

Gilles Villard, maire



Commune mixte de Cornol

Route des Rangiers 5
2952 Cornol

Tél : 032/462.25.88

E-mail : info@cornol.ch
secretariat@cornol.ch

Questions et interventions des ayants-droits :

Cantine FC : il est demandé si la rénovation de la buvette du FC Cornol concerne la commune. Des négociations sont en cours avec le FC Ajoie-Monterri. Le dossier de rénovation des vestiaires de l'abri PC sera présenté à l'assemblée l'année prochaine.

Routes cantonales : un citoyen relève que le rabotage de la route près du shop des Rangiers a été bénéfique. M. Stéphane Bonvin explique que le SIN est intervenu sans nous tenir informés, ce qui explique que nous n'ayons pas encore refait les peintures du passage pour piéton. Cette méthode a permis d'atténuer les ornières. Un ayant-droit relève que le passage à vélo de ce secteur est catastrophique.

Réseau d'eau : il est demandé si les autorités envisagent la réfection du réseau d'eau du quartier « Derrière Velle », au vu des fuites d'eau récurrentes. Le conseil communal a conscience de ce problème. Ce projet sera intégré dans le cadre de la planification financière et sera proposé en assemblée communale le moment venu. Les secteurs « Derrière Velle » et « Champ des Rochets » sont les plus touchés par les fuites d'eau cependant, la réfection de la « Route de la Baroche » entre l'ancienne boulangerie et les Rochets est envisagée par le Service des Infrastructures (SIN). Le regroupement de l'ensemble de ces projets serait souhaitable mais nous dépendons de la planification financière du Canton.

Déneigement 22.11.24 : une citoyenne explique que lors des chutes de neige abondantes du 22 novembre 2024, le service de la voirie de Cornol aurait évacué la neige du parking de la boucherie Stadelmann sur sa parcelle et l'aurait stockée contre la façade de son bâtiment ainsi que du côté de son jardin. Le dépôt de la neige du côté de son jardin ne lui a pas posé de problème mais elle s'avère mécontente du stockage contre sa façade. Elle relève avoir dû faire intervenir quelqu'un avec une fraiseuse pour dégager les lieux. Cette intervention lui a coûté CHF 120.00. Elle demande si une zone de stockage pour la neige pourrait être prévue dans de tels cas. M. Stéphane Bonvin répond que de telles chutes de neige restent exceptionnelles. Il relève l'excellent travail de la voirie. Les routes de l'intégralité du village ont été dégagées plus rapidement que d'habitude malgré les conditions exceptionnelles. La voirie est équipée de lames pour dégager la neige mais pas de fraiseuses permettant l'évacuation. A noter que dans un tel cas, même si nous disposons de fraiseuses, il serait difficile de travailler efficacement du fait de l'ajout de la saumure au sel par le SIN. Afin d'obtenir un dégagement des routes optimal, la commune devrait envisager un investissement colossal. Un employé de la voirie prend la parole et précise qu'il n'a pas déblayé le parking de la boucherie Stadelmann ce jour-là.

Un citoyen demande pourquoi la voirie n'est pas intervenue à 20h00 lorsqu'il neigeait très fort le 22 novembre 2024. Il est répondu qu'ils ont déneigé jusqu'à 21h00 ce soir-là et qu'ils ont repris leur travail à 3h00 du matin.

Un citoyen explique qu'il a déblayé la neige devant chez lui à l'aide d'un motoculteur et quelques minutes plus tard, le chasse-neige est passé et a repoussé la neige sur le trottoir permettant l'accès à sa maison. M. Stéphane Bonvin explique que le même jour, une habitante du village a failli se faire renverser par un véhicule, du fait qu'elle longeait la route à pied en raison de la neige abondante tombée sur le trottoir. Il est rappelé que dans de telles situations, chacun doit être tolérant et patient et la vitesse des véhicules doit également être adaptée aux conditions de la route. La majorité des échos relatifs au déneigement durant cet épisode neigeux étaient positifs malgré les rues relativement difficiles à dégager à Cornol du fait de leur largeur restreinte.

Déchets : il est demandé que le nettoyage du chemin de la ruelle du champ des Rochets (intersection avec la Rue de la Poste) soit effectué. Les voyers s'en chargeront.



Commune mixte de Cornol

Route des Rangiers 5
2952 Cornol

Tél : 032/462.25.88

E-mail : info@cornol.ch
secretariat@cornol.ch

Le président des assemblées demande que le débat relatif à la neige soit clos. Les ayants-droits n'émettant aucune autre remarque, M. Jean-Claude Girardin lève l'assemblée à 22h15 après avoir souhaité ses meilleurs vœux à chacun pour les fêtes de fin d'année. Le verre de l'amitié est servi aux citoyens.

Au nom de l'assemblée communale :

Le Président :

La Secrétaire :

J.-C. Girardin

R. Rondez